

Journal de bord, juin 2019

Le 04, pendant 2 heures, nous avons discuté à propos de l'organisation du travail, de la participation de chacun, ainsi que sur la radiation d'office du registre de la population, suite à cette discussion, nous avons rédigé ensemble un courriel aux membres du Collège communal :

*"Au Collège communal,
Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les Échevins,*

Dans le cadre de nos activités de lutte contre la pauvreté, il nous arrive d'être confrontés à des situations de personnes qui n'obtiennent pas leur domiciliation ou qui la perde suite au rapport de police.

Il est arrivé que des inscriptions soient refusées pour le motif d'absence de sonnette ou de nom sur la boîte aux lettres. Parfois, c'est parce que la personne n'est pas chez elle quand la police effectue le contrôle. L'inscription au registre de la population prend alors du retard, ce qui provoque des interruptions de paiement des allocations sociales.

Il arrive que des radiations d'office produisent le même effet. Les gens se retrouvent alors sans revenu et sans papier d'identité.

Dans tous ces cas-là, la personne qui a perdu ses revenus doit en outre payer 5 euros supplémentaires pour introduire une nouvelle demande...

Nous comprenons bien qu'un domicile ne peut être fictif. Cependant, le contrôle ne peut porter atteinte aux droits des citoyens.

- Le droit d'avoir des documents d'identité. (En ce qui concerne les réfugiés, d'après la Convention de Genève, le pays d'accueil doit fournir ces documents.)*
- Le droit fondamental de mener une vie digne.*
- Les Droits de l'Homme, dont le droit de voyager (article 13)*
- Ou le droit de pouvoir s'installer n'importe où, à l'intérieur d'un État...*

Les personnes contrôlées ne sont pas assignées à résidence. Elles ne sont pas des criminels. Ce matin, à la commune, il m'a été dit que chacun doit rentrer chez lui le soir pour dormir. Et là, je me dis que nous sommes en train de franchir une ligne rouge.

Dans quel pays sommes-nous ?

Nous venons de discuter de tout cela dans le cadre de nos activités d'éducation permanente et nous avons conclu que nous aimerions bien que les autorités communales se penchent sur l'équilibre entre le respect de la loi et le respect des droits et des libertés des citoyens, de manière à renforcer la cohésion sociale et à lutter contre l'exclusion. Trop de gens n'ont plus de carte d'identité pour diverses raisons. C'est déjà un échec.

..."

Voilà, c'est parti. Il n'y a plus qu'à attendre...

Un seul participant a travaillé à la cuisine. Personne ne l'a aidé pour la vaisselle, alors qu'il avait préparé un repas pour plusieurs personnes. Ce sont finalement les responsables qui ont dû terminer le travail le soir. Ils ont fait savoir leur mécontentement :

- Comme je vous l'ai dit mardi passé, si vous voulez manger, il faut travailler. Il y aura toujours de la soupe, mais je ne continuerai pas à tout faire moi-même.

- Moi non plus. Tous les soirs, il nous faut plus d'une heure à deux pour faire la vaisselle et tout ranger, sans compter le nettoyage. Regardez : toutes ces crasses par terre, c'est moi qui nettoie tout ça. Vous pourriez un peu faire attention ! Et la table, regardez : du tabac, du café, des miettes...

- Moi, j'essuie parfois la table.

- C'est vrai. Et les autres ? Vous ne vous sentez pas concernés ?

- On n'a pas l'habitude. Au bar à soupe, on est servi et on ne doit pas faire la vaisselle.

- Le bar à soupe a des objectifs qui ne sont pas les mêmes qu'ici. Le but du bar à soupe, c'est de servir à un petit prix de la soupe, du café, etc. C'est en quelque sorte un snack social qui fonctionne comme un commerce.

Ici, le but, c'est avant tout de chercher ensemble des solutions pour s'en sortir, de défendre les droits de chacun ; de s'informer et de discuter ; de s'exprimer. La soupe, le café, etc, ce n'est pas le but, mais un moyen de se faire plaisir, de se sentir bien.

...

Le 05, nous avons travaillé à l'installation de matériel informatique et d'un programme de composition de musique électronique.

[Le plan Logement du RWDH](#) a été diffusé à nos contacts.

Le 06, pendant 1 heure, nous avons effectué des recherches et des choix qui ont abouti à l'achat en ligne d'un clavier MIDI pour composer de la musique électronique.

Le 07, pendant trois heures, nous avons discuté, d'abord, à propos de sujets d'actualité, dont les feux de voitures électriques. C'est pas très rassurant ! Pour ceux qui ne l'avaient pas suivi, voici le sujet qui est passé aux JT de la RTBF : https://www.rtb.be/info/economie/detail_une-voiture-electrique-tesla-prend-feu-a-anvers-alors-qu-elle-etait-en-train-de-charger?id=10236330

Les participants estiment que ce n'est pas au point. C'est comme pour les panneaux photovoltaïques : Des systèmes de sécurité devraient être mis au point pour supprimer les risques en cas d'incendie.

- Les pompiers ont trouvé la solution en immergeant les voitures.

- Oui, oui, heu...

- Quoi ?

- Ce n'est pas rassurant !

- Pourquoi, puisque les pompiers s'en occupent ?

Ensuite, à partir de préoccupations personnelles et des mêmes infos de la veille, nous nous sommes documentés sur les dangers de la cocaïne : "le risque de faire un infarctus dans l'heure qui suit la prise est multiplié par 24. Elle augmente aussi le risque de faire un accident vasculaire cérébral (AVC). Enfin, la cocaïne abîme la cloison nasale et le palais..."

Source : <https://www.rtl.be/info/belgique/societe/la-cocaine-fait-de-plus-en-plus-de-ravages-en-belgique-il-est-plus-facile-de-trouver-de-la-cocaine-que-du-cannabis--1124306.aspx>

- Purée, t'imagines, se retrouver paralysé !

- Oui, c'est arrivé...

Un participant a rapporté qu'il voit de plus en plus de personnes ramasser des mégots parce qu'elles n'ont plus de tabac et pas d'argent pour en acheter. Il a proposé qu'on achète un seau de tabac pour dépanner ceux qui en manquent en revendant à petit prix, comme pour la boutique.

- Fumer fait du tort à la santé. Pouvons-nous aider à fumer ?

- Je comprends bien que l'association ne peut pas acheter du tabac, mais si on se cotise tous ?

- Vous êtes libres de faire ce que vous voulez, entre vous, en privé.

- Qui va payer ?

- Pas moi en tout cas.

- Tu sais combien ça coûte un seau de tabac ? ...

Puis nous avons parlé de la reconnaissance en paternité qui concerne un participant :
Un homme qui a un enfant avec une femme qui a rompu toute relation avec lui en cours de grossesse doit-il reconnaître l'enfant ?

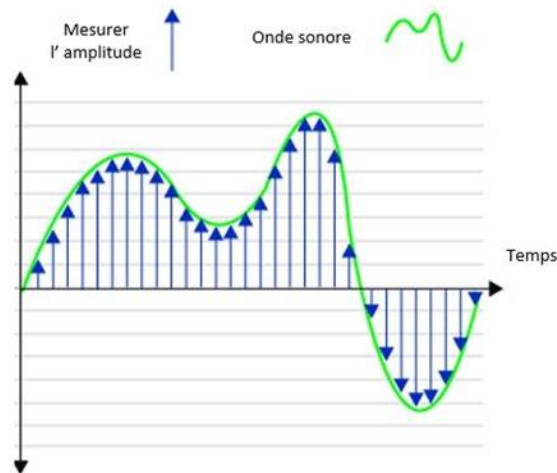
- As-tu le droit de priver cet enfant de connaître son père ?

- Si l'enfant me cherche, je serai là, je ne veux pas me battre contre sa mère. Elle ne veut pas que je le reconnaisse...

Selon la loi, il n'y a pas de limite dans le temps pour reconnaître un enfant. Il n'est donc jamais trop tard ça ne presse pas.

- Sauf, si tu venais à mourir ! <https://www.actualitesdroitbelge.be/droit-de-la-famille/droit-de-la-famille-abreges-juridiques/la-reconnaissance-de-paternite/la-reconnaissance-de-paternite>

En fin de journée, dessin à l'appui, un participant nous a expliqué la différence entre la musique électronique et la musique analogique.



Source : <https://www.test-achats.be/hightech/audio/dossier/difference-son-analogique-numerique>

Le 11/06, pendant une demi-heure, nous avons abordé la participation au fonctionnement de l'association et le rôle des bénévoles en cuisine ; ensuite, une demande d'autorisation à l'ONEM a été remplie, après avoir recherché et téléchargé le formulaire adéquat.

Nous avons également pris connaissance de la réponse à notre mail de mardi dernier au Collège communal. C'est l'Échevin chargé de la communication qui a répondu. Il se dit sensible « tant aux arguments qu'aux situations décrites ». Pour lui, le mail « a le mérite d'apporter un éclairage supplémentaire... ». Il termine en assurant que le Collège travaille toujours en veillant au respect de loi, « mais non sans conserver un regard humain ».

Il s'agit là d'une gentille « réponse de Normand » qui ménage avec tact les sensibilités opposées composant le Collège (2 Cdh, 1 Écolo, 1 MR rigoureux et 1 MR populiste, 1 PS). Le point positif, c'est que notre message a été entendu. Il le qualifie même "d'éclairage supplémentaire".

Le 12/06 : Discussion sur les conditions sonores nécessaires pour pouvoir composer de la musique électronique ("retour" de qualité nécessaire) et suite de la conversation de la veille sur la participation au travail en cuisine.

Le 13/06, pendant une demi heure, nous avons poursuivi la conversation des jours précédents sur la participation au travail en cuisine. L'achat d'un lave-vaisselle est envisagé. Les administrateurs vont réfléchir à cette option qui permettra de libérer du temps pour faire autre chose.

Ensuite, un « coin » pour composer de la musique électronique a été installé. Ce n'est pas un studio d'enregistrement. C'est seulement une mise en condition optimale du matériel de récupération que nous avons, d'après les remarques des participants connaisseurs en ingénierie du son. Nous n'attendons plus que le clavier midi qui a été commandé...

Le 14/06 : Travail de composition musicale avec un programme de test. Certains ont du talent, mais c'est impossible d'enregistrer le travail, ce qui génère quelques frustrations. Un petit programme adapté sera fourni avec le clavier que nous avons acheté. Les enregistrements seront alors possibles. A partir des GSM, nous avons écouté le travail de certains et partagé nos impressions. Il faut continuer !

L'accès à un local pour pouvoir jouer des instruments, chanter, répéter est nécessaire. Même si l'asbl consentait d'y consacrer la salle des coffres et d'en améliorer la sonorisation, on ne pourrait pas, en même temps composer de la musique électronique et répéter de l'analogique. Mais n'est-ce pas le rôle du Centre culturel de fournir ce genre de local ? La commune ? A suivre...

La musique est un moyen d'expression culturelle...

Le 18, suite à la réunion de la veille chez Destination, pendant près de deux heures, nous avons discuté de la situation à Dinant et en général concernant le sans abris, en vue de réaliser, à sa demande, un rapport à la Présidente du CPAS.

Le 20, pendant deux heures, suite au courriel envoyé par le Président du Front commun des SDF, nous avons entrepris de lui répondre en commençant par inventorier les situations qui pourraient lui être rapportées concernant des radiations et des domiciliations d'office.

Un participant nous a fait part de son expérience et de ses démêlés avec la police de sa commune qui a d'office transféré son domicile dans une autre commune, chez sa copine, contre leur volonté à tous les deux et ce, malgré ses protestations et ses recours.

Le cas du réfugié qui a été radié à Dinant et qui a été à l'origine de notre interpellation du Collège, début du mois peut à lui aussi être rapporté, ainsi que les travasseries liées à l'absence de nom sur la sonnette ou la boîte aux lettres...

Une autre participante a fait part de son incompréhension concernant la retenue de 20 euros, chaque mois, de son RIS. En fait, depuis septembre 2018, quand les montants du RIS ont été augmentés, elle reçoit toujours l'ancien montant qu'elle recevait avant l'augmentation, à savoir 890,52 euros au lieu de 910,52 qu'elle devrait recevoir. En février, elle s'est plainte à son assistante sociale de cette situation. Ce mois-là, elle reçut un versement supplémentaire de 20 euros, puis toujours 890,52 depuis lors... Elle a sorti ses extraits de compte par internet et nous les avons imprimés. Elle souhaite qu'on n'en reste pas là.

D'autres cas de comptes pas clairs avaient déjà été rapportés par des participants, mais par peur d'en subir les conséquences, ils ne souhaitaient pas que nous protestions.

Il y a probablement des explications plausibles à ces retenues financières. Néanmoins, il est important que les usagers puissent comprendre leurs comptes. C'est ce que nous allons réclamer à la Présidente du CPAS.

Le 21, pendant deux bonnes heures, nous avons terminé d'alimenter le rapport sur le sans abris commencé mardi pour répondre à la demande de l'asbl Destination. Il sera envoyé par mail à la Présidente du CPAS, à sa demande :

Gestion du sans abris dans notre pratique quotidienne

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, les difficultés liées au logement sont récurrentes et importantes. L'offre de logement est étonnante à Dinant et dans la région, mais le prix élevé des loyers rend l'accès à un logement digne très difficile pour une part importante de la population.

D'autres facteurs aggravent la difficulté, comme par exemple, les discriminations à l'encontre des allocataires sociaux, des personnes d'origine étrangère ou encore le mode de vie des candidats locataires (détention d'animaux, addictions, marginalité...)

Les logements sociaux (logements publics, *La Dinantaise* et privés, *l'A.I.S.*) apportent une réponse à la problématique des loyers trop élevés pour les plus bas revenus qui parviennent à y accéder. L'accompagnement des locataires dans le cadre de la « pédagogie de l'habiter » travaille au niveau du mode de vie des locataires, mais pour beaucoup, c'est ressenti comme un contrôle de leur vie privée, plutôt que comme un outils pour un mieux vivre. Ce sentiment crée de l'auto exclusion. Dans la pratique quotidienne, nous constatons régulièrement que des personnes préfèrent ne pas demander un logement social, car elles ne souhaitent pas se sentir encadrées¹.

D'autre part, la tentation est grande pour les travailleurs sociaux de « décourager » les candidats trop difficiles à gérer, au bénéfice d'un meilleur résultat statistique. Par contre, l'offre de ces logements à prix réduit est insuffisante, même si Dinant est bien pourvu par rapport à la moyenne des autres communes.

D'autre part, les délais d'attribution sont longs et les critères très précis. **Les logements sociaux ne sont donc pas une réponse immédiate au sans abrisme**, malgré les points de priorité octroyés en fonction du statut de SDF. En effet, sauf si d'autres priorités ne s'ajoutent pas (par exemple, un handicap reconnu), le délai pour obtenir un logement reste trop long. Une autre solution provisoire doit être trouvée.

Les foyers d'accueil sont organisés dans le cadre d'un projet pédagogique bien précis qui dépasse largement le simple hébergement, ce qui explique les critères d'admission. Outre les foyers classiques, il existe des institutions spécialisées pour les personnes souffrant de problèmes psychiatriques ou d'addictions ou pour les personnes victimes de violences, etc. En général, les admissions dans ces structures passent par des services spécialisés, voire l'hôpital.

Pour qu'un SDF puisse être orienté vers un foyer d'accueil, il faut qu'il soit prêt à accepter le projet du foyer et les règles inhérentes. Souvent ce n'est pas le cas.

L'abri de nuit ou un logement d'urgence sont des solutions provisoires qui représentent une solution immédiate à la situation de détresse. Dinant est une trop petite ville pour avoir son abri de nuit sans mutualiser avec les communes environnantes, mais les règles de compétence des CPAS sont un frein à ce genre de développement.

Il y a eu des logements d'urgence à Dinant, mais ils auraient été englobés dans le parc des logements sociaux de la Dinantaise, bien que la structure initiatrice existe toujours (Dinant sans Abri).

Quand un SDF se présente, quelles réponses à ses besoins peut-il trouver à l'association Dominos la Fontaine ?

Se poser, se restaurer :

- En hiver, il va pouvoir rester un peu au chaud pendant les heures d'ouverture de 11 h à 17 heures, du mardi au vendredi.
- Il y a du café, de la soupe, du pain à disposition. Parfois des fruits ou même peut-être aussi un repas, si quelqu'un cuisine. *Contribution en fonction des moyens de la personne,*

1 Les modes de vie de certaines personnes sont tellement différents de la norme attendue et tellement inhérents à leur personnalité que l'on peut aborder cette différence de valeurs, comme relevant des Droits Culturels tels que définis par la déclaration de Fribourg : (<https://droitsculturels.org/wp-content/uploads/2012/07/DeclarationFribourg.pdf>).

tarif solidaire (à partir de 0,20 pour le café et 2,00 € pour les repas ; gratuit² si pas d'argent)

- Il peut recevoir des vivres en dépannage, en attendant de pouvoir en trouver ailleurs.
- Il peut éventuellement cuisiner (si la cuisine est libre, quand on ne prépare pas un repas), mais pour entrer dans la cuisine et faut être propre sur soi et respecter le règlement du lieu.

Se laver, laver son linge :

- Il peut prendre une douche, laver son linge. (*Gratuit pour les SDF, serviette propre et savon fournis si nécessaire.*)
- Il peut se procurer des produits d'hygiène à *petit prix, voire gratuitement à titre exceptionnel.*

S'informer, accès internet :

- Il peut recevoir des informations concernant ses droits ou en chercher lui-même sur internet.
- Il peut être aidé dans ses recherches dont pour trouver un logement.

- Par contre, s'il a besoin d'un accompagnement plus spécifique pour chercher un logement, il est orienté vers le service Prévention du PCS et/ou vers le service social de Cyrus.

- S'il souhaite entrer dans un foyer d'accueil, nous l'envoyons rencontrer Nadine, l'AS des Semailles.

- S'il a besoin de vêtements, il est envoyé vers Tremplin (ou la Croix-Rouge ou Oxfam selon son choix), s'il a de l'argent ou vers le CPAS s'il n'en a pas.

- S'il n'a pas de revenu et/ou pas d'adresse, il est envoyé vers le CPAS. L'obtention d'une adresse de référence est un préliminaire indispensable pour entamer des démarches administratives (dont la mise en ordre mutuelle, chômage, ...). Par contre, il n'est pas nécessaire d'attendre l'adresse de référence pour avoir droit au RIS.

- S'il a besoin de téléphoner, il est envoyé vers le PCS (nous n'intervenons que pour un RDV chez le médecin).

- S'il a besoin d'un médecin, il est envoyé vers son médecin traitant. S'il n'en a pas, nous l'aidons à en chercher un en lui fournissant la liste. Il est déjà arrivé que nous conduisions des gens aux urgences. Si la personne est capable de se déplacer, nous lui donnons l'horaire de la navette pour l'hôpital et éventuellement, nous lui payons le ticket.

La carte d'identité contient les informations liées à la couverture de « la mutuelle »³. Si pas de carte d'identité, une vignette fera l'affaire. Si pas de vignette non plus, soit négocier avec le médecin traitant, soit aux urgences.

- S'il « n'a pas de mutuelle » ou qu'il n'est pas en ordre, nous l'envoyons vers une mutuelle de son choix, si possible muni d'une attestation (SDF) du CPAS. Avec cette attestation SDF du CPAS, il se retrouve en ordre, même s'il a été sans couverture. Mais dès qu'il a un revenu, il faut qu'il se remette à payer ses

2 Un travail de sensibilisation à la nécessité de contribuer financièrement est réalisé, mais pas d'emblée, ni dans les situations de détresse. La gratuité n'est pas une solution structurelle, mais elle est nécessaire, le temps de rétablir les droits à un revenu, soit le RIS au CPAS (pas besoin d'adresse pour pouvoir l'obtenir, mais impossible, si un autre droit est possible), soit le cas échéant, via une adresse de référence octroyée par le CPAS, le rétablissement des droits chômage, Vierge Noire ou mutuelle.

3 La perte de la carte d'identité entraîne donc la perte d'accès aux soins, mais dans ce cas, une « carte SIS » peut être obtenue à la mutuelle, sinon, c'est in fine, le CPAS qui paie les frais médicaux.

nouvelles cotisations ou alors, s'inscrire à la CAAMI, c'est gratuit (comme la CAPAC pour le chômage).

- S'il a des problèmes juridiques et qu'il n'a pas d'avocat, nous l'envoyons vers la Maison de Justice ou vers la Maison de l'Avocat.
- S'il a besoin de médicaments, nous l'envoyons vers le CPAS, mais, en cas de refus, il est déjà arrivé que nous payions des médicaments.
- S'il a des problèmes d'addiction, nous l'envoyons vers Destination.
- En cas de détresse psychologique⁴, nous essayons de l'envoyer vers le service social de Cyrus, vers son médecin traitant, vers le centre de Guidance (CSM) ou le Planning familial.
- S'il n'a pas de solution pour dormir, nous l'envoyons vers l'abri de nuit de Namur. Si nécessaire, nous payons le billet de train aller-retour. Si la personne choisit de dormir dehors, il est déjà arrivé que nous fournissions en couvertures et/ou en cartons ! Encore faut-il avoir des couvertures !
- Pour recevoir des vivres, nous l'envoyons vers Solidarité dinantaise et vers le CPAS.
- Pour les lundis ou pour « changer », nous l'envoyons vers le bar à soupe.
- Pour les lundis et vendredis en matinée, nous l'informons de l'accueil de Destination.

Une adresse pour obtenir de l'information : [Front commun des SDF](#)

Un guide utile à tous : [Brochure disponible au MI-IS](#) :

https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/guide_pour_les_sans-abri.pdf

Le but de notre action est d'aider le SDF à sortir de sa situation de détresse en respectant ses choix et en l'aidant à conserver sa dignité. Nous veillons donc à ne pas entretenir un comportement de dépendance, mais au contraire à favoriser l'autonomie et l'indépendance, de préférence sous un toit.

Le mois de juin s'est achevé par des heures de discussions diverses à propos de l'actualité, mais surtout les 25-26-27-28/06 par du travail sur Kiss-kiss, notre projet de vidéo sur les façons de saluer, dans le cadre du projet « Ma Culture, c'est Quoi ? » qui avait abouti à une première capsule vidéo⁵ fin 2017.

[Retour sur la page de Dominos LA FONTAINE asbl](#)

4 Beaucoup de SDF auraient besoin d'une prise en charge psychologique, voire psychiatrique. Par contre, souvent, ils ne sont pas prêts à se faire soigner. Une maison médicale avec un service psychologique pourrait faciliter la mise en confiance.

5 La vidéo « Ma Culture c'est Quoi » est visible à partir de notre site internet :

<http://www.unlabo.net/dominoslafontaine/videos/Ma%20culture%20c%27est%20quoi/Ma%20culture%201.mp4>